

Conférence de presse de Roland Dumas sur l'aide de la CEE accordée à la Pologne (Varsovie, 18 novembre 1989)

Légende: A l'occasion d'une conférence de presse à Varsovie le 18 novembre 1989, Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil des Communautés européennes, expose l'aide de la Communauté économique européenne (CEE) à la Pologne en vue de soutenir le pays dans ses efforts de transition vers une économie de marché, notamment par la création d'un fonds de stabilisation.

Source: Dumas, Roland; Delors, Jaques, Conférence de presse conjointe de M. Roland Dumas, ministre d'État et ministre des affaires étrangères et de M. Jaques Delors, président de la Commission des Communautés européennes en présence de M. Tadeusz Mazowiecki, premier ministre de Pologne. [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère français des Affaires étrangères, [29.01.2008]. Disponible sur

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=106&K=1011220481&W=TITRE+PH+WORDS+%27Pologne%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_roland_dumas_sur_l_aide_de_la_cee_accordee_a_la_pologne_varsovie_18_novembre_1989-fr-94d07dad-03ba-4b0b-ad8a-f8b2bcf083e1.html

Date de dernière mise à jour: 05/12/2012

Conférence de presse conjointe de M. Roland Dumas, ministre d'État et ministre des Affaires étrangères et de M. Jaques Delors, président de la Commission des Communautés européennes en présence de M. Tadeusz Mazowiecki, Premier ministre de Pologne (Varsovie, 18 novembre 1989)

Propos de M. Dumas

Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord vous exprimer ma satisfaction de rencontrer la presse internationale, à l'occasion de cette visite en Pologne après les audiences que nous avons eues depuis ce matin avec les autorités polonaises.

Lorsque j'ai proposé au Président Delors que nous nous rendions ensemble, lui comme Président de la Commission, moi comme Président du Conseil des ministres en Hongrie et en Pologne, c'était dans le but de manifester la solidarité active de la Communauté à l'égard de ces deux pays. C'était aussi provoquer l'occasion d'une rencontre de travail pour examiner ce qui avait été mis en place par la Communauté et ce qu'il nous restait à faire.

Vous vous souvenez qu'au sommet de l'Arche, au mois de juillet dernier, les sept pays industrialisés ont décidé de confier à la Commission des Communautés européennes le soin d'assurer la coordination des aides à la Pologne. 24 pays se sont manifestés, la Commission a déjà fait un gros travail. Indépendamment de cette coordination, la Communauté s'est manifestée pour son compte et c'est ainsi que des mesures ont été prises. Je les rappelle rapidement : l'aide alimentaire d'urgence en deux étapes, une aide financière conséquente, l'ouverture des marchés de la Communauté aux productions polonaises, le bénéfice de ce que l'on appelle le système de préférences généralisées. Nous avons pu ce matin, au cours de nos rencontres, vérifier que ces choses allaient bon train, mais qu'il fallait donner ici et là un élan pour que tout cela continue à cheminer dans de bonnes conditions.

Le deuxième objectif de cette visite était de voir dans quelles conditions la Communauté pouvait aller plus loin sur la voie de l'assistance et de l'aide. Nous avons écouté ce matin avec beaucoup d'intérêt le programme d'assainissement mis au point par le gouvernement polonais sous la direction de son Premier ministre. Nous en avons discuté les termes, apprécié les orientations, M. Delors et moi-même, et nous avons pu, entrant dans le détail, examiner les points forts de ce programme qui vise à assainir l'économie, relancer la production, juguler l'inflation, en même temps que l'économie polonaise serait orientée vers l'économie de marché avec des mesures particulières concernant la privatisation. De cet ensemble nous avons retenu qu'un certain nombre de piliers seraient mis en place par le gouvernement de la Pologne, et c'est ainsi que nous avons pu étudier dans le détail le projet de fonds de stabilisation qui verrait le jour dans le cadre des décisions prises avec le Fonds monétaire international et en application du programme d'assainissement.

Nous avons de la même façon examiné le projet d'installation d'un véritable système bancaire avec ses réseaux. Dans cette perspective, j'ai pu exposer à M. le Premier ministre l'idée, qui commence à voir le jour en France et qui a été exposée par le Président de la République française dans son discours devant le Parlement européen à Strasbourg, de la création d'une grande banque de l'Europe pour des investissements dans les pays de l'Est, cela indépendamment du projet qui tient à coeur - tout à fait légitimement - à M. le Premier ministre, à savoir la création d'une banque euro-polonaise. Voilà l'essentiel de nos conversations, de nos rencontres et de nos discussions.

Question : Sur le Fonds de stabilisation et le soutien dont il pourrait bénéficier de la part de la Communauté européenne.

Le ministre : Un mot sur le Fonds de stabilisation, pour dire que la France considère qu'il s'agit là d'une pièce maîtresse du dispositif mis en place par le gouvernement polonais. Cet instrument de lutte contre l'inflation et de défense de la monnaie polonaise est considéré par nous comme indispensable. La France a participé activement aux discussions autour de la création de ce fonds, y compris ce matin et je suis en mesure d'indiquer qu'elle y participera, lorsque toutes les conditions seront réunies, à concurrence d'un

chiffre qui apparaîtra comme tout à fait raisonnable.